

## **7ème Assemblée générale Association Rives du Lac (ARL) 20 septembre 2017**

### **Cafétéria du collège des Mousquetaires**

**Présidence :** Geneviève Pasche

**Membres du comité :** Nicole Rivet, Philippe Sauvain, Gilbert Vernez , Christiane Rithener (excusée)

**Membres présents :** Bieri Katia, Sylvie Conod, Josée Dietler, Marcel Dietler, Sydia D'Ippolito, Olivier Epars, Frédéric Glauser, Pierre Lambelet, Françoise Lavanchy, Bernard Lavanchy, Marianne Panchaud, Michel Panchaud, Martine Roethlisberger, Jean-Marc Roethlisberger, Daniel Signer,.

**Membres excusés :** Jean-Pierre Bouldoires, Jean-Pierre Burkhalter, Maurice Gachet, Martine Gagnebin, André Gruaz, Marianne Keller, Alain Méteau, Jean-Claude Monnier, Gilbert Piguet, François Russillon, Sylvie Durussel Russillon, Daniel Schmutz, Françoise Schmutz, Nicole Freers Signer, Fernande Simecek.

### **Approbation du PV de l'AG 2016**

Consultable sur le site internet, pas de remarque le PV est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport de la Présidente**

Geneviève Pasche nous lit le rapport d'activités. En résumé, une étude de faisabilité du chemin est en cours, la majorité du conseil communal a voté le crédit d'étude de 217 000.- C'est le bureau Sollertia de Vevey qui a été mandaté, son projet se rapprocherait de celui de Mr Filippozzi, l'urbaniste mandaté par notre association, en cela il éviterait toute expropriation. Le tracé proposé par Sollertia est actuellement à l'étude au canton, où différents bureaux vont l'examiner, sa mise à l'enquête devrait intervenir autour d'avril 2018.

Le recours déposé à la cour de droit administratif au début 2013 au sujet du portail de la Maladaire, est irrecevable, car nous n'avons pas la qualité de recourir en tant qu'association. L'association « Rives publiques », pour un recours similaire, reçoit la même réponse. Me Trivelli avocat pour l'ARL et Me Mahaim pour « Rives publiques », se sont concertés, et décident d'aller jusqu'au Tribunal Fédéral pour épuiser toutes les voies juridiques. Si Le TF nous donne raison nous pourrions nous appuyer sur la jurisprudence pour faire avancer la cause des chemins riverains. S'il nous débout, nous ne pourrions plus utiliser la voie juridique pour défendre l'accès au lac, mais nous serons allés au bout de notre démarche juridique. Nous reprendrons alors une démarche politique, en vue d'une initiative en concertation avec Rives publiques.

Des discussions au sujet de l'utilité de dépenser notre argent pour ces recours ont eu lieu dans la salle.

### **Rapport de la Caissière**

Parmi les dépenses, Nicole Rivet relève que le solde au 1er janvier 2016 était de 1'825.35. Le montant du recours s'est élevé à 3000.- Suite à un appel à dons nous avons pu renflouer la caisse.

Le solde au 31 décembre 2016 se monte à 3'391.70.

Actuellement l'association comprend 80 membres, ce qui est peu.

Nous remercions chaleureusement nos donateurs pour leur soutien.

### **Rapport des Vérificateurs des comptes.**

Sylvie Conod, qui a procédé à la vérification avec André Gruaz (absent excusé), donne lecture de son rapport attestant la parfaite tenue et l'exactitude des comptes.

## **Approbation du rapport et des comptes**

Le rapport et les comptes sont votés par l'assemblée à l'unanimité

## **Vérificateurs des comptes.**

**Sylvie Conod** est remerciée pour avoir agi pendant 2 ans, **Marianne Keller** (absente et excusée) est élue nouvelle vérificatrice et secondera **André Gruaz**

## **Perspectives d'avenir.**

L'objectif de l'association est de développer des synergies et d'être plus proactifs dans nos actions. Nous avons besoin d'énergie pour une communication performante, un message clair et percutant pour contrer les oppositions qui pourraient surgir lors de la mise à l'enquête ce printemps ou du vote du crédit de construction. L'UDC nous ayant déjà menacé de référendum par voie de presse si un tel crédit était accepté par le conseil communal. Le chemin est encore long.....

Le nombre de membres n'a pas augmenté, des nouveaux venus remplacent les démissions.

Un grand merci à notre webmaster, Daniel Signer, qui a développé le site et le maintient à jour.

## **Conférence de Alice Nikolli, Le lac, ses accès et ses usages :**

En raison d'un problème technique concernant les moyens actuels de conférence avec support numérique, c'est d'une façon claire, animée et passionnée qu'Alice Nikolli nous a présenté son exposé très intéressant, Voici le résumé de son intitulé :

Le droit d'accès aux rives des grands lacs alpins, ou la difficile concrétisation d'une aspiration sociale.

Alice Nikolli est doctorante au laboratoire EDYTEM (Université Savoie Mont Blanc) sa présentation s'appuie sur les travaux menés dans le cadre d'une thèse de géographie et concerne le lac d'Annecy, Bourget, Léman.

Un désir de nature croissant et de mobilité de la part des citoyens, font émerger des problématiques entre propriétés publique et privée. Les grands lacs alpins ne sont pas les seuls espaces concernés, les espaces ruraux, montagnards ou littoraux maritimes le sont également.

Alice Nikolli a effectué un travail cartographique pour évaluer les pourcentages entre les différents accès (libre, privatif, difficile d'accès, interdit, protégé...) Car le seul critère de la propriété foncière ne suffit pas à analyser l'accès aux rives. Ce travail a été fait autour du lac d'Annecy seulement.

Les espaces accessibles peuvent évoluer, qu'ils soient publics ou privés, dans un sens ou dans un autre, en fonction de l'aménagement du lieu. Mais la dynamique en cours semble aller vers davantage d'ouverture au public.

En effet au XIXème siècle, les sociétés se tiennent à distance des lacs, répulsion, danger. Puis au XXème siècle, villas, commerces et activités de loisirs se développent au bord de l'eau. Mais ce n'est pas encore une priorité politique. En France l'association « Lac Pour Tous » milite pour l'application de la servitude de marchepied de Chens-sur-Léman jusqu'à St Gingolph. Donc l'accès au lac est une question socialement importante autour des grands lacs alpins.

## **Clôture.**

La présidente remercie le comité. Toutes les personnes présentes sont remerciées pour leur participation. Elle convie les participants à une petite verrée.

Au nom du comité Nicole Rivet

La Tour-de-Peilz le 30 .10.2017